

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
25	33	32

SEANCE DU 18 MARS 2013

L'An Deux Mil Treize
et le dix huit mars à Huit Heures Trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Henri LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION**13/13****Approbation de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme approuvé le 24 Septembre 2012 sur le secteur UG4 et les dispositions générales****ETAIENT PRESENTS :**

- Monsieur Henri LEROY, Maire.
- Mme Monique ROBORY-DEVAYE, M. Jacques BERTHELOT, Mme Christine LEQUILLIEC, Mme Josiane GHIBAUDO, M. Rémy ALUNNI, M. Georges LORENZELLI, Mme Sophie DEGUEURCE, M. Bruno MUNIER Adjoints,
- Mme Monique VOLFF, M. Jean PASERO, Mme Emilie OGGERO, M. Gérald ALLADIO, M. Pierre DECAUX, M. Alain AVE, Mme Barbara LAURETTA, Mme Arlette VILLANI, M. Jean Valéry DESENS, Melle Cécile DAVID, M. Philippe CLERC, Conseillers Municipaux,
- M. Bernard DAVID, M. Jean-Claude CASTILLO, M. Claude GANTOIS, M. Gérard ALUNNI, Mme Chantal MAIMON, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

- Mme Sandrine CASINELLI, Adjointe, Mme Monique ROBORY DEVAYE
- Mme Claude CARON, Conseillère Municipale, Mme Monique VOLFF
- Mme Christiane LORIN, Conseillère Municipale, Mme Sophie DEGUEURCE
- M. Jean-Claude PLANTADIS, Conseiller Municipal, M. Bruno MUNIER
- Mme MERISIER RUBINO, Conseillère Municipale, M. Jacques BERTHELOT
- Monsieur Guy VILLALONGA, Conseiller Municipal, M. Alain AVE
- Madame Arlette GIORDANO, Conseillère Municipale, Mme Chantal MAIMON


ABSENT :

- Monsieur Hervé LAVISSE, Conseiller Municipal

Mademoiselle Cécile DAVID a été désignée Secrétaire de Séance.

UOBA
UOBA
UOBA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**


**OBJET : Approbation de la modification simplifiée du Plan
Local d'Urbanisme approuvé le 24 septembre 2012 sur le
secteur UG4 et les dispositions générales**

Monsieur BERTHELOT rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 12 novembre 2012 la commune de Mandelieu-La Napoule a lancé la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 septembre 2012.

Cette modification simplifiée remplit un double objectif :

- La suppression de l'obligation de recul des constructions liées à la fréquentation des espaces de bord de mer ainsi qu'aux activités balnéaires et nautiques sur le secteur UG 4 (article 6 de la zone UG 4).
- L'insertion d'une définition de l'emprise au sol aux dispositions générales.

Le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme a été notifié aux personnes appelées à émettre un avis à savoir le Préfet, le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général, au Président du SCOT'OUEST, ainsi qu'aux organismes consulaires, aux autorités compétentes en matière de transport urbain et aux sections régionales de conchyliculture.

Le projet a également été mis à disposition du public du 14 janvier au 15 février 2013 inclus sans appeler de modification.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 123-13,

VU la prise en considération de l'avis des personnes publiques consultées sur le projet de modification,

VU l'absence d'opposition au projet pendant la période de mise à disposition,

CONSIDERANT que ce projet de modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 septembre 2012 :

- ne porte pas atteinte à l'économie générale du document,
- n'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels
- ne comporte pas de graves risques de nuisance

UOFA
UOFA
UOFA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme du 24 septembre 2012 et notamment l'article 6 relatif au secteur UG4 ainsi que les dispositions générales.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé

Et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVE la modification du Plan Local d'Urbanisme du 24 septembre 2012 et notamment l'article 6 relatif au secteur UG4 ainsi que les dispositions générales.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

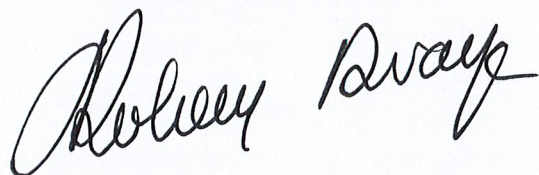
La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme
P/O LE MAIRE
Le Premier Adjoint

Monique ROBORY-DEVAYE



U03A
01 00 21
2880 40